

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 11 Juillet 2019**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet 2019 à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire :

NOM	Prénom	Présent	Absent	le cas échéant pouvoir donné à
DELAFOSSE	Anne-Marie	×		
POLLET	Florence		Excusée	
BLEUZEN	Jean-Claude	×		
LECOMTE	Catherine	×		
MATTLE	Michel		Excusé	
CONSEIL	Vincent		Excusé	
GUEDIN	Nathalie	×		
DUVAL	Jacques	×		
AGUADO	Anthony	×		
JOLY	Sylvie	×		
DUJARDIN	André	×		
BOUREL-CASAERT	Isabelle		Excusée	
LAMOTTE	Sébastien	×		
PREVOST	Ginette		Excusée	
GENESTE	Didier		Excusé	Donne procuration à C.Lecomte
BENARD	Daniel		×	
PAMART	Ambroise		Excusé	
HUET	Vincent	×		

Secrétaire de séance : Madame Catherine LECOMTE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur AGUADO demande à ce qu'une rectification soit faite sur le PV. A savoir son arrivée à 19h37, Monsieur AGUADO n'était pas présent lors de la présentation de Monsieur Levasseur et du début de la présentation de Monsieur Lizot.

Compte-tenu de ces modifications, le procès-verbal du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame Delafosse justifie la réunion de conseil municipal en urgence pour les raisons suivantes :

- La séance de CM est destinée à permettre de ne pas perdre de temps : délibérer pour l'autoriser à signer le marché des entreprises travaux voiries et travaux paysages.

- Délibérer pour les demandes de subvention Départ DETR et FAL.
- Délibérer pour le financement si besoin.

B- ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1) *Délibération acceptant le marché avec Atelier 2 Paysages et autorisant la signature de l'accord cadre.*

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Vu l'ordonnance n° 2018-1075 et le décret n° 2018-075 du 3 décembre 2018 portant code de la commande publique,

Vu la délibération 2018-038 portant adhésion de la commune à Seine Maritime Attractivité,

Vu la délibération n°2018-039 autorisant Mme Le Maire à prendre attache auprès de Seine Maritime Attractivité pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'aménagement de la rue des écoles et de la route de Roncherolles et à engager les dépenses s'y afférentes,

Considérant la réunion de conseil municipal du 25 octobre 2018 pendant laquelle fut présenté le rapport d'analyse des offres proposant la société Atelier 2 paysage attributaire de l'accord cadre de Maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la Rue des écoles (VC) et de la Route de Roncherolles (RD15),

Considérant la présentation de Atelier 2 Paysage de l'avant-projet de l'opération pour un montant total de 912 957 € HT, divisé en deux tranches à savoir, tranche ferme : Route de Roncherolles pour un montant de 548 593.20 € HT et une tranche optionnelle : Rue des Ecoles pour un montant de 364 364.00 € HT

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité

- De valider l'avant-projet de la tranche ferme Route de Roncherolles pour un montant de 548 593.20 € HT, la tranche optionnelle sera décidée plus tard.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces de l'accord cadre et des marchés subséquents s'y référant,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant définissant la rémunération définitive du maître d'œuvre,
- D'autoriser Madame le maire à engager les dépenses et toutes démarches nécessaires aux demandes de subvention,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de travaux sur le domaine départemental et communautaire et notamment les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération

2) *Demande de subvention pour l'aménagement de la Route de Roncherolles et Rue des Ecoles – Le Département*

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Vu l'ordonnance n° 2018-1075 et le décret n° 2018-075 du 3 décembre 2018 portant code de la commande publique,

Vu la délibération 2018-038 portant adhésion de la commune à Seine Maritime Attractivité,

Vu la délibération n°2018-039 autorisant Mme Le Maire à prendre attache auprès de Seine Maritime Attractivité pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'aménagement de la rue des écoles et de la route de Roncherolles et à engager les dépenses s'y afférentes,

Vu la délibération autorisant Madame le Maire à engager les dépenses et toutes démarches nécessaires aux demandes de subvention,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à engager les démarches de demande de subvention pour l'aménagement de la Route de Roncherolles auprès des services du Département.

3) Demande de subvention pour l'aménagement de la Route de Roncherolles et Rue des Ecoles – FAL

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Vu l'ordonnance n° 2018-1075 et le décret n° 2018-075 du 3 décembre 2018 portant code de la commande publique,

Vu la délibération 2018-038 portant adhésion de la commune à Seine Maritime Attractivité,

Vu la délibération n°2018-039 autorisant Mme Le Maire à prendre attache auprès de Seine Maritime Attractivité pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'aménagement de la rue des écoles et de la route de Roncherolles et à engager les dépenses s'y afférentes,

Vu la délibération autorisant Madame le Maire à engager les dépenses et toutes démarches nécessaires aux demandes de subvention,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à engager les démarches de demande de subvention pour l'aménagement de la Route de Roncherolles auprès des services du FAL.

4) Demande de subvention pour l'aménagement de la Route de Roncherolles et Rue des Ecoles – DETR

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016

Vu l'ordonnance n° 2018-1075 et le décret n° 2018-075 du 3 décembre 2018 portant code de la commande publique,

Vu la délibération 2018-038 portant adhésion de la commune à Seine Maritime Attractivité,

Vu la délibération n°2018-039 autorisant Mme Le Maire à prendre attache auprès de Seine Maritime Attractivité pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de l'aménagement de la rue des écoles et de la route de Roncherolles et à engager les dépenses s'y afférentes,

Vu la délibération autorisant Madame le Maire à engager les dépenses et toutes démarches nécessaires aux demandes de subvention,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à engager les démarches de demande de subvention pour l'aménagement de la Route de Roncherolles auprès des services de la DETR.

Questions diverses

Monsieur Aguado informe qu'il peut y avoir des aides de la CAF pour les jeux de l'école.

La séance est levée à 20h09.